

# Dans le domaine des bibliothèques, la collaboration est à l'ordre du jour

par Jean-Rémi BRAULT

LA COLLABORATION EST INSCRITE à l'ordre du jour dans le domaine des bibliothèques. Une récente réunion, groupant des bibliothécaires de secteurs différents, nous en a fourni une nouvelle preuve.

En effet, le 20 février dernier, la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec consacrait une de ses journées d'étude mensuelles aux problèmes posés par la bibliothèque. Les dirigeants de cette Fédération avaient fait appel à la collaboration du Service des bibliothèques de la Fédération des Collèges classiques pour la préparation et la tenue de cette session. Cette journée d'étude, qui eut lieu au Séminaire de Sainte-Thérèse, groupait près de 200 participants.

Nous pensons qu'une telle journée d'étude revêt une importance considérable. D'une part, il est indéniable que, depuis quelques années, les collèges classiques ont tenté de se doter de bibliothèques de qualité. Ils n'ont ménagé aucun effort: engagement et formation du personnel professionnel et technique, aménagement de locaux spacieux et fonctionnels, mise

au point de collections aptes à répondre à tous les besoins, organisation précise des services techniques.

D'autre part, nous assistons ou nous assisterons bientôt à la création d'un grand nombre de bibliothèques pour les écoles régionales nouvellement nées. Le Rapport Parent le rappelle avec insistance, ces bibliothèques devront atteindre une certaine envergure, proportionnée à la population prévue. Dans la plupart des cas, il faut pourvoir à l'engagement ou à la formation d'un personnel qualifié, préparer des devis scolaires précis, amorcer l'organisation scientifique d'une collection à acquérir. Et tout devrait être réalisé en un temps record.

C'est pourquoi le Service des bibliothèques de la Fédération des Collèges classiques est heureux de mettre son expérience au service de ces nouvelles bibliothèques. Nous pensons qu'il serait regrettable qu'on refasse des démarches déjà entreprises. Et dans cette perspective, la collaboration nous paraissait d'une évidente nécessité.

La journée d'étude du 20 février dernier a donc permis aux deux organismes de prendre conscience de leurs problèmes communs et d'amorcer cette collaboration essentielle. Presque tous les problèmes ont ainsi été abordés de front. Les participants à la réunion s'étaient groupés au sein de sept commissions pour étudier ces problèmes.

La première commission étudiait le rôle pédagogique des bibliothèques. Les membres de cette commission tentèrent de délimiter les fonctions propres de la bibliothèque scolaire, qui sont de maintenir une collection adéquate, d'initier les élèves à une utilisation rationnelle de cet instrument de travail. Ils étudièrent les étapes à suivre dans cette initiation des élèves aux livres et à la recherche. Surtout, ils voulurent découvrir les moyens les meilleurs pour favoriser une véritable action pédagogique de la bibliothèque. Et ils durent conclure qu'une bibliothèque scolaire ne pourra vraiment jouer son rôle pédagogique que dans le cadre d'une méthode d'enseignement orientée vers la pédagogie active. La bibliothèque se développe sous cette influence, mais elle-même, elle la conditionne. Au surplus, la collaboration de tout le corps professoral, par sa vigueur intellectuelle, par sa valeur pédagogique, constitue un présage que la bibliothèque pourra remplir son rôle adéquatement.

Mais si le rôle pédagogique de la bibliothèque doit devenir notre première préoccupation, le financement en conditionne souvent le fonctionnement. Personne n'a été étonné que tous les administrateurs des Écoles régionales se groupent au sein de la commission chargée d'étudier les questions de financement.

Ce problème est capital. Car une bibliothèque ne peut jouer son rôle pédagogique sans une mise de fonds considérable. De plus, comme il s'agit de bibliothèques à créer, il est essentiel d'établir une distinction bien nette entre les dépenses capitales ou d'investissement et les dépenses courantes ou d'entretien, et une autre distinction entre le budget de départ ou de rattrapage et le budget ordinaire annuel. Même en tenant compte d'une certaine coopération et de services centralisés, il faut avouer que ce n'est pas une mince affaire que de créer une bibliothèque.

Une troisième commission étudiait le choix des livres. Les participants ont constaté la complexité de ce travail, due surtout à l'immensité de la production littéraire et scientifique, à la diversité des publications qui rendent compte de l'édition et surtout à l'absence de bibliographies choisies et même de sources biblio-

graphiques. La conclusion de leur étude a été nette: une coopération s'impose. Elle permettra de mieux préciser les objets pédagogiques dans l'élaboration d'une collection, de tracer les grandes lignes d'un programme rationnel d'acquisition et surtout de préparer rapidement des listes sélectives des ouvrages nécessaires à chaque niveau.

L'étude, dans la quatrième commission, portait sur les problèmes de classification et de catalogage. D'aspect proprement technique, ils intéressaient surtout les bibliothécaires professionnels. Mais leur orientation immédiatement pratique commandait une solution concrète.

Grâce à la compréhension des autorités de la Fédération des Collèges classiques, cette solution est déjà en voie d'application. Une Centrale de catalogage mise sur pied en septembre dernier est déjà en opération avec un programme ambitieux de choix de livres et de catalogage. Parmi les nombreux services que cette centrale prétend offrir, celui de la classification et du catalogage occupe une place importante; chaque bibliothèque reste évidemment libre d'adhérer aux services de la Centrale.

Les bibliothécaires doivent prendre une conscience très vive de l'occasion unique qui se présente aujourd'hui d'amorcer une action d'ensemble efficace dans les domaines du choix des livres, de la classification et du catalogage. Presque toutes les bibliothèques scolaires sont à créer. C'est le temps ou jamais de démarrer ensemble, de se donner les mêmes instruments de qualité, de rendre possible la coopération dans la plupart des domaines. Chaque bibliothécaire doit prendre une conscience bien vive de l'impossibilité de faire chacun de son côté un catalogage de qualité. Le manque de personnel, la nécessité de cataloguer beaucoup de volumes en un temps record, le coût excessif de ce travail, l'éparpillement des forces, les tâches diverses qui sollicitent l'attention et les efforts des bibliothécaires, voilà autant de raisons qui militent en faveur d'une centralisation des services techniques.

La Centrale de catalogage espère aussi offrir bientôt un service de dépouillement des périodiques. Ce service, dont la cinquième commission a discuté, veut répondre à un besoin urgent: l'utilisation de ces masses de périodiques qui encombrant de nombreuses bibliothèques.

L'utilisation des périodiques s'impose de plus en plus dans nos maisons d'enseignement. Mais il faut

d'abord en entreprendre le dépouillement systématique. Or, ce travail dépasse les possibilités d'une seule bibliothèque. L'effort demandé dépasserait de beaucoup le résultat qu'on serait en droit d'attendre d'un pareil travail. Il n'en est pas de même si l'on répartit cet effort sur un ensemble de bibliothèques. Le travail fait par un bibliothécaire profite, du même coup, à un grand nombre de collègues.

Par ailleurs, il est à remarquer que, si nos collègues de langue anglaise sont assez bien pourvus, nous ne possédons rien de semblable en langue française. Bien plus, aucun organisme ne semble prêt à assumer cette responsabilité actuellement.

C'est pourquoi, une fois de plus, le Service des Bibliothèques s'apprête à prendre une initiative. Déjà, une expérience pilote a été menée et les résultats obtenus nous laissent optimistes sur les possibilités qui s'offrent à nous. Nous avons la ferme intention d'offrir une réalisation précise, dès septembre prochain.

La sixième commission étudiait l'organisation des services techniques. Le travail de cette commission était sérieusement amorcée par les nombreuses réalisations du Service des Bibliothèques. Il s'agissait de faire connaître ces réalisations, de susciter là aussi une efficace coopération.

Tous les bibliothécaires le savent, l'organisation technique d'une bibliothèque nécessite l'utilisation de moyens matériels nombreux. Leur variété, leur qualité, leur efficacité et leur coût posent des problèmes difficiles à solutionner isolément. Si la réflexion des membres de cette commission a été facilitée par l'évidence des solutions, elle n'en a pas été moins fructueuse.

Enfin, la septième et dernière commission étudiait le problème des locaux de bibliothèques. Problème actuel et problème capital, au moment où les dirigeants des écoles régionales doivent élaborer et présenter des devis scolaires.

Aussi, le dossier de travail présentait-il des normes pour une bibliothèque d'école secondaire et la discussion d'un projet de plan. Cette commission ne voulait évidemment pas et ne pouvait pas solutionner les problèmes particuliers de chaque école régionale. Tout au plus, espérait-elle éveiller les responsables à des problèmes importants, leur présenter des jalons de solution, les inviter à réfléchir sur des principes acceptés.

Tels furent les sujets d'échanges lors de cette réunion du 20 février dernier. Réunion d'une grande importance, qui aura été, nous l'espérons, le prélude à de nombreuses autres et le commencement d'une intense et fructueuse collaboration •